

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 14 novembre 2022

Excusés : X. Francisco (pouvoir à JM Pouillon), C. Souak (pouvoir à M.P. Mermet), S. Andriot (pouvoir à G. Bertola-Boudinaud), I. Groussol (pouvoir à M. Vuong), J.P. Mailles (pouvoir à N. Yvrard), A. Talbot (pouvoir à B.Belony)

Secrétaire de séance : J.P. Rukundo

**Motion concernant les conséquences de la crise énergétique sur les finances communales :** Le conseil Municipal s'associe à la motion proposée par l'Association Nationale des Maires, demandant en particulier la fin de la diminution des dotations (DGF) et une revalorisation conséquente de ces dernières, s'opposant à la suppression de la CVAE (Contribution à la valeur ajoutée des entreprises) qui marque le lien des entreprises avec leur commune, et demandant de donner la possibilité aux collectivités qui le souhaitent de revenir aux tarifs réglementés de vente de l'énergie (TRV).  
(Unanimité)

**Création d'un poste d'adjoint technique à temps plein au 1<sup>er</sup> janvier 2023.** (Unanimité)

**Proposition de choix des assurances** suite à l'analyse, par le Cabinet RISKONIUM, des offres déposées dans le cadre du marché. Ce choix concerne les lots : Dommages aux biens, Responsabilité civile, Protection fonctionnelle et flotte automobile.

Lot 1 : Dommages aux biens : 2 offres Groupama et Smacl – l'offre de Groupama est classée 1<sup>ère</sup> avec une cotisation annuelle de 5 959,72€.

Lot 2 : Responsabilité générale : 2 offres Groupama et Smacl – l'offre de Groupama est classée 1<sup>ère</sup> avec une cotisation annuelle de 1 373,34€

Lot 3 : Protection juridique : trois offres Groupama, Smacl et CFDP – l'offre de Groupama est classée 1<sup>ère</sup> avec une cotisation annuelle de 469,90€.

Lot 4 : Flotte automobile et autos collaborateurs : trois offres Glise-Pilliot, Groupama et Smacl – l'offre de Glise-Pilliot est classée 1<sup>ère</sup> avec une cotisation annuelle de 2 983,66€. (22 voix pour, un élu ne prenant pas part au vote)

**Ouverture dominicale des commerces pour l'année 2023 :** afin de fixer les dates d'ouvertures dominicales des commerces de détail pour l'année 2023, il est proposé les dates suivantes : le premier dimanche des soldes d'hiver (15 janvier), le premier dimanche des soldes d'été (2 juillet), le dimanche précédant la rentrée scolaire (3 septembre), le dimanche du "Black Friday" (26 novembre), les trois dimanches du mois de décembre (10, 17 et 24 décembre). En complément, il est proposé d'accorder une dérogation d'ouverture dominicale au secteur automobile pour leurs opérations de portes ouvertes aux dates suivantes : les 15 janvier, 12 mars, 11 juin, 17 septembre et 15 octobre 2023. (Unanimité)

**Décision modificative n°4 :** 32 000 € pris sur le chapitre 020 en dépenses imprévues : 10 000 €

affectés à l'opération 109 (matériel) pour alimenter le projet jeux inclusifs, et 22 000 € affectés au compte 2031 (frais d'études) pour le projet d'étude de réseau de chaleur. (Unanimité)

**Convention recyclivre :** pour le «désherbage d'ouvrages» la société Recyclivre propose une convention pour le recyclage de livres dont la bibliothèque souhaite se séparer. Les livres recyclables seront revendus par la société qui reversera 15% des sommes récoltées à l'association des amis de la bibliothèque pour financer des animations. Dans ce cadre, il est proposé de signer une convention avec la société Recyclivre. (Unanimité)

**Convention SDIS :** il est proposé de réviser la convention liant la commune au SDIS sur la mise à disposition du personnel communal. Afin de prendre en compte l'impact des heures d'absences en intervention pompiers durant les temps de service communaux, il est proposé de demander la rétribution financière au SDIS. De même, il sera demandé la prise en charge du SDIS des assurances d'agents communaux lors des temps d'interventions pompiers. (Unanimité)

**Décret tertiaire :** afin de remplir les obligations communales sur le Décret tertiaire qui oblige les communes à s'engager à réduire les charges d'énergie pour les bâtiments de plus de 1000m<sup>2</sup>, il est proposé de signer un avenant à la convention avec la CAPI pour la mise à disposition du Conseiller en énergie partagée. Le coût de cet avenant est de 1428 €. (Unanimité)

**Information sur les travaux du cimetière :** le cimetière sera fermé du 7 novembre au 4 décembre pour permettre l'engazonnement des allées, suite à l'interdiction d'utiliser des désherbants.

**Colis de Noël aux personnes de plus de 75 ans :** la distribution est prévue le samedi 17 décembre.

#### **Déclarations préalables :**

Renault Alexandra : parcelle AC 257, en zone Ub au PLU, bleu Bg1 au PPR, pour extension d'un garage avec terrasse accessible, 174, rue des Charmilles.

EDF-ENR SASU : parcelle AD 302, en zone Ub au PLU, bleu Bc au PPR, pour installation de panneaux photovoltaïques en toiture, 73, domaine du Vert Château.

Cindy Gilbert : parcelle AE 763, en zone Ua au PLU, pour installation d'une véranda, 140 Impasse des Acacias.

Groupe SNE SAS : parcelle AH 231, en zone Ub au PLU, pour installation de panneaux photovoltaïques en toiture, 3304 RD 1085.

Groupe SNE SAS : parcelle AD 441, en zone Ua au PLU, pour installation de panneaux photovoltaïques en toiture, 41 allée des cèdres.

Soleil et Climat SAS : parcelle AE 209, en zone Ua au PLU, pour installation de panneaux photovoltaïques en toiture, 155 rue de l'Hôtel de Ville.

Guillaume Ferreira : parcelle C 368, en zone N au PLU, bleu Bg1 au PPR, pour pose de clôture,

portillon et portail, chemin des Vignes.